

EDITO

Emmanuel Macron, SuperMinistre de l'Éducation Nationale

La fin d'année scolaire dernière a vu le départ de Pap Ndiaye du ministère de l'Éducation Nationale. On se souvient de sa dénonciation de médias proches de l'extrême-droite, début juillet. Devenu leur cible, il n'avait plus qu'un soutien de forme de la part du gouvernement et du président, qui avaient répondu sur le seul angle de sa liberté d'expression. Quelques jours plus tard, il était remplacé par Gabriel Attal.

Le profil de notre nouveau ministre, qui n'est pas fin connaisseur de l'institution scolaire publique, laissait poindre que les arbitrages sur la politique éducative viendraient d'un ou deux crans au-dessus. Et c'est ce qu'il s'est passé depuis, puisque les déclarations présidentielles s'accumulent dans le champ de l'éducation, parfois à la grande surprise des bureaux de la rue de Grenelle, qui doit tant bien que mal s'adapter à la nouvelle volonté.

Empêtré dans une actualité sociale qui favoriserait une grogne légitime (augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, inflation, augmentation des prix de l'énergie...), et une rentrée éducative sous le signe de la contestation d'une réforme « PACTE » qui vient mettre à mal notre statut de fonctionnaire (voir page 2)... Décision fut prise pour détourner l'attention, de relancer une polémique religieuse.

Les Abayas

Voilà le bouc émissaire tout trouvé pour cette rentrée. Le sujet touche de plein fouet les vies scolaires et les CPE. Et nous qui, au quotidien, usons de pédagogie pour que les valeurs républicaines et le principe de laïcité soient compris et partagés par tous les élèves, nous sommes retrouvés face à des consignes qui empêchaient un dialogue serein et une pleine adhésion des élèves et familles, car l'entrée était refusée dès le premier jour.

Avec force IPR, DASEN, et parfois police devant les bahuts, la rentrée scolaire a été pour nombre de jeunes filles un moment très difficile. Les actualités ou les réseaux sociaux fleurissent d'anecdotes, contant des jugements au faciès, des tenues classiques mais couvrantes jugées comme si elles étaient des tenues religieuses. S'interroger sur le ressenti de l'élève, sur l'adhésion à la règle, et sur l'efficacité d'une application frontale sans dialogue serein, voilà la jugeotte qu'il aura manqué à cette rentrée pour qu'elle se passe dans de bonnes conditions pour toutes et tous.

Pour le secteur CPE du SNES-FSU Normandie, les élèves doivent être à l'abri des logiques politiciennes. Le temps de l'éducation est un temps long, qui nécessite un travail humain en direction des élèves et des familles.

Pacte CPE

Côté personnels, les conditions n'étaient déjà pas réunies pour une rentrée sereine, puisque la promesse d'augmentation inconditionnelle pour toutes et tous de 10% faite par le candidat E. Macron s'est transformée en augmentation partielle de primes, une revalorisation d'1,5% du point d'indice bien en deçà des 5,7% d'inflation (sans parler de l'inflation alimentaire, +12,7%), et une réforme PACTE qui ne fait qu'enfler notre temps de travail et nos tâches.

Avec le SNES-FSU Normandie, nous exigeons que les moyens dévolus au Pactes soient transférés vers des augmentations inconditionnelles pour toutes et tous.

Epreuves de spécialité : victoire collective !

Depuis la réforme du baccalauréat de M. Blanquer, le SNES-FSU avait expliqué tous les problèmes que causeraient des épreuves de spécialité avancées au mois de mars. La mouture de l'année dernière a eu le mérite d'exposer au grand jour ce que nous avançons, en terme d'absentéisme massif entre mars et juin, en terme de stress des élèves, soumis à un calendrier très pressant entre septembre et mars, et la course infernale après un programme pour nos collègues enseignants. Le nouveau calendrier consacre le retour de ces épreuves au mois de juin, et montre que, aussi tard qu'elles interviennent, des victoires syndicales sont possibles. Si nous n'avions pas montré collectivement l'absurdité d'un tel système, ce totem qu'était la réforme Blanquer n'aurait jamais été touché.

Il est encore temps d'adhérer au SNES-FSU, pour construire d'autres victoires pour nos métiers, pour nos salaires, et pour nos élèves.

Julien Vanhée

VOTRE SECTION SYNDICALE | SNES-FSU Normandie

Claire-Marie Feret

Secrétaire académique du SNES-FSU Normandie

PÉRIMÈTRE CAEN :	PÉRIMÈTRE ROUEN :
206 rue Saint-Jean	14, bd des Belges
14000 CAEN	76000 ROUEN
Tél. : 02 31 83 81 60	Tél. : 02 35 98 26 03

www.normandie.snes.edu
normandie@snes.edu

Dans les EPLE, les équipes vie scolaire sont en première ligne face au mal-être des élèves et aux besoins éducatifs accrus.

Des équipes pluriprofessionnelles complètes (infirmier.e, assistant.e social.e, Psy-En...) et un nombre suffisant de CPE et d'AED sont nécessaires pour assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves dans de bonnes conditions.

Accompagnant.es à la Réussite Éducative (ARE)

Le 26 avril lors de la Conférence Nationale du Handicap, M. Macron a annoncé vouloir « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative ».

Les Assistant.es d'Éducation (AED) et les Accompagnant.es des Élèves en Situation de Handicap (AESH) ne sont pas interchangeables. Leurs missions sont bien spécifiques et ne sont pas diluables !

AED et AESH : des personnels distincts

Actuellement, les personnels de ces 2 catégories aux compétences spécifiques accompagnent déjà les élèves vers la réussite éducative. Leurs missions sont encadrées par des textes juridiques différents.

Cette future catégorie, dictée par la contrainte budgétaire et la pénurie d'AESH, ne correspond aucunement à la reconnaissance institutionnelle attendue par les personnels de terrain. Ce nouveau concept d'ARE ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. C'est un leurre et une tromperie pour les élèves, leurs parents et les personnels.

Cdisation des AED

Le décret publié le 9 août 2022 pour mettre en œuvre la Cdisation des AED est loin d'améliorer leur situation et de lutter contre la précarité :

- l'accès au CDI n'est pas un droit opposable. Ce n'est qu'une possibilité donnée aux recteurs, suite à la demande d'un chef d'établissement, de recruter en CDI un AED qui a déjà exercé pendant 6 ans cette fonction quelles que soient les quotités de service (temps partiel et/ou temps plein) et sans aucune condition de continuité.
- aucune garantie que le recrutement en CDI soit sur une quotité au moins égale à celle détenue lors du dernier CDD.
- la rémunération des AED n'est pas améliorée, aucune grille ni garantie de progression ultérieure.
- L'AED en CDI est privé du crédit d'heures de formation (200h pour un temps plein en CDD) qui permet de suivre une formation universitaire ou professionnelle.
- Aucun droit à la mobilité n'est prévu.

Le SNES-FSU s'engage pour plus de personnels vie scolaire avec le mandat d'un.e CPE pour 250 élèves, une augmentation des dotations AED dans les établissements, le respect des missions de chacun.es et une réelle revalorisation salariale.

Clarisse Macé

13 OCTOBRE 2023

MOBILISATION INTERSYNDICALE

Cfdt: cgt FO CFE CGC cftc UNS F.S.U. Solidaires unef VU FAGE FIDL MNL

RDV DANS toutes les villes de France

13/10/2023

POUR

1. augmenter les salaires et le point d'indice
2. revaloriser les retraites, les minimas sociaux et les bourses d'études
3. l'égalité entre les femmes et les hommes
4. un meilleur partage des richesses
5. conditionner les aides publiques données aux entreprises
6. réinvestir dans les services publics dans tous les territoires
7. une assurance chômage plus protectrice
8. une transition écologique socialement juste

CONTRE

9. la réforme des retraites 2023
10. l'austérité en France comme en Europe

Du SNU à la classe engagée : les mêmes dangers

Volonté affirmée de la nouvelle secrétaire d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel (SNU) Prisca Thévenot : "Que le SNU devienne un passage républicain pour tous les jeunes" et qu'il se généralise.

Le ministère de l'Éducation nationale lance actuellement des appels à projet dans les lycées pour la mise en place d'une labellisation « classes engagées » voire « lycées engagés » qui intégrerait le SNU sur le temps scolaire. Présenté le 15 juin 2023, le nouveau dispositif supposé généraliser le SNU, concerne les classes de 2nde générale, technologique et professionnelle, et de 1ère année de CAP.

Référent SNU

La « classe engagée » s'inscrit dans une démarche pédagogiquement innovante et il est prévu une aide financière dédiée au référent SNU dans chaque lycée concerné.

Sur proposition d'enseignants ou d'équipes pédagogiques, ces classes s'engageront sur une année scolaire dans un projet global intégrant le séjour de cohésion de 12 jours organisé dans les mêmes conditions qu'un voyage scolaire à partir de mars 2024, en lieu et place des enseignements inscrits à l'emploi du temps. Le SNU, accueilli dans un centre régional dédié, se décline en 2 parties :

- Tronc commun : valeurs de la République, environnement, défense et mémoire, sécurité intérieure et résilience, activités sportives
- Partie thématique de 3 jours choisie par l'enseignant parmi les 4 proposées : Défense et Mémoire ; Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques ; Environnement ; Résilience et Prévention des risques

Les enseignants auront la possibilité d'accompagner leurs élèves sur la partie thématique. Lors de la partie tronc commun, ils seront exclusivement pris en charge par les personnels du centre. Cela n'est pas rassurant car des faits graves lors des séjours SNU sont régulièrement révélés par la presse montrant le caractère bancal de ce dispositif.

Le SNES-FSU ainsi qu'une très grande majorité des organisations syndicales appellent à l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire et réclament le basculement de l'enveloppe budgétaire du SNU dans l'Éducation Nationale, à la Jeunesse et aux Sports.

Clarisse Macé

Besoin d'école, pas de SNU !

C'est à nouveau une baisse du nombre d'heures consacrées aux apprentissages qui va à l'encontre de notre travail quotidien de formation de citoyen.nes libres, disposant d'un esprit critique, s'appropriant les notions d'engagement, de responsabilité et de solidarité.

Dans ce schéma, les séjours de cohésion ne sont pas obligatoires mais il n'y a, à ce jour aucune précision sur le devenir des élèves qui refuseraient ou ne pourraient y participer. Pire, alors que la secrétaire d'État à la jeunesse assure que le dispositif sera ouvert sans condition de nationalité, il n'y a pour l'instant aucun texte réglementaire, ni même de projet de texte, qui permette l'abandon de la clause de nationalité. D'ailleurs, le séjour de cohésion inclut la journée Défense et citoyenneté, qui ne s'adresse qu'aux jeunes de nationalité française. Pour rappel, le SNU a été créé par un décret modifiant le code du service national.

Comme toute expérimentation modifiant le temps scolaire et portant sur l'ouverture de l'établissement à son environnement, ces projets sont obligatoirement soumis au vote du conseil d'administration. Le SNES-FSU appelle dès maintenant les équipes à refuser leur mise en place par un vote contre.

Stage CPE le 23 novembre : prise en compte des trans identités

Le 29 septembre 2021 sortait la circulaire « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ». Une réelle avancée pour l'institution scolaire alors que les journaux s'étaient fait l'écho du suicide d'une élève dans l'académie de Lille. Une collègue CPE avait alors été la cible d'accusations via un enregistrement diffusé publiquement.

Pourtant, notre connaissance poussée des élèves, doublée de nos missions de suivi, de prévention, fait que nous sommes conscients de la nécessité de bien prendre en compte les élèves trans dans nos établissements, et de les accompagner.

Parce que nous voulons que nos élèves se sentent en sécurité, qu'ils puissent se confier, évoluer, et s'affirmer, il est nécessaire que nous soyons mieux préparés à l'accueil et l'accompagnement des élèves trans.

Nous vous proposons pour cette raison un stage CPE dédié aux trans identités, le 23 novembre à Rouen.

Les inscriptions se font sur internet directement : <http://r.snes.edu/StagesNormandie>

Un stage syndical est un droit ! Déposez une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement un mois avant la date prévu (soit avant les vacances !)

Flashez le QR Code pour vous inscrire



Rdv de carrière.

Cette année, sont concernés par les rendez-vous de carrière, les collègues qui, pendant l'année scolaire 2023/2024, sont situés dans la deuxième année de l'échelon 6, entre 1 an et 2 ans et demi de l'échelon 8 ou dans la deuxième année de l'échelon 9.

L'impact de ces évaluations sur le déroulé de la carrière est très largement amoindri :

– les deux premières évaluations permettront une accélération d'un an dans le passage entre le 6e et le 7e échelon, puis entre le 8e et le 9e échelon.

– le dernier rendez vous de carrière permettra un passage plus ou moins rapide à la hors classe, dont le SNES-FSU a obtenu le principe d'un passage pour toutes et tous afin de dérouler sa carrière sur au moins deux grades. Attention, l'avis porté au 3ème RDV de carrière est reconduit de façon définitive tous les ans. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire un recours si l'avis émis ne vous satisfait pas.

Le SNES-FSU continue de demander la déconnexion entre l'évaluation et le déroulé de carrière, ainsi qu'un avancement à un rythme unique dans une classe normale dont les indices incluraient les indices de la hors classe actuelle.

L'année dernière, nous étions présents en CAP recours afin de défendre les collègues et nous avons réussi à faire modifier de nombreux avis, 50 % pour les CPE et 47% au global ! Enfin, en ce qui concerne le RDV de carrière, le SNES-FSU revendique auprès des IPR-EVS que l'observation d'une situation professionnelle ne soit pas obligatoire mais laissée à l'appréciation du CPE, ce que nous avons réussi à obtenir dans le périmètre caennais avant la fusion.

A l'issue de ce RDV de carrière, vous recevez un compte rendu comportant la grille d'évaluation nationale ainsi que les appréciations littérales du chef et de l'IPR. Vous avez alors 15 jours pour ajouter des éléments afin de nuancer, compléter ou contester ces appréciations.

Au début de l'année suivant votre RDV de carrière, vous recevez l'avis final sur la valeur professionnelle évalué par la rectrice (Excellent, Très satisfaisant, satisfaisant, à consolider).

Vous pouvez contester cet avis, en premier par un recours gracieux dans un délai de 30 jours. L'administration a alors 30 jours pour vous répondre. La non réponse équivaut à un refus, vous pouvez alors saisir la CAP compétente afin que votre recours soit traité.

Le recours est à adresser sous forme de courrier à la Rectrice (dpe-poletrans1@ac-normandie.fr). Pensez à envoyer un double de votre contestation et une fiche syndicale de suivi à normandie@snes.edu.

Attention à bien respecter les délais. Contactez nous lors des permanences pour avoir des informations.

Hors Classe

Pour la dernière campagne d'accès à la hors classe, les taux de promotion ont été augmentés, ils sont passés de 18 à 23 %, cela a permis aux collègues d'accéder plus rapidement à la hors classe.

Pour notre académie normande, le rectorat a tardé à publier les promotions, notamment en raison de la tenue très tardive de la CAPA recours avis final. La publication des résultats a eu lieu le 18 juillet, les collègues ont été avertis via l'iprof. 119 collègues étaient promouvables, 25 ont obtenu la promotion au 1er septembre.

Classe Exceptionnelle

Le contingent est passé de 10 à 10,5 % pour la dernière campagne de promotion. Les 2 viviers vont être supprimés en 2024. À la place, les collègues seront promouvables à partir du cinquième échelon de la hors-classe. De plus, le contingentement sera remplacé par un ratio promu/promouvables, ce qui permettra de maintenir le nombre de promotions, indépendamment du remplissage du grade.

L'échelon spécial est supprimé depuis 2023, l'accès à cet échelon spécial est linéarisé : tout collègue ayant acquis 3 ans d'ancienneté au 31 août 2023 sera donc promu automatiquement au 1er septembre 2023 à ce qui devient l'échelon 5 de la classe exceptionnelle.

Dans notre académie, 12 collègues ont été promu.e.s, le rectorat a publié les arrêtés collectifs de promotions sur les portails académiques normands le 11 septembre dernier. Néanmoins, les promu.e.s ne semblent pas tous avoir reçu de notification ou mail de la part du rectorat. Si vous êtes promu.e, cela peut s'observer dans l'iprof.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Au niveau national, les créations de 300 emplois CPE au budget 2022, puis de 100 emplois au budget 2023, restent bien insuffisantes et ne permettent toujours pas de doter chaque établissement d'au moins un poste de CPE, ni d'en créer un second notamment dans les gros collèges. Après les 10 postes créés l'année passée, notre académie n'a pas bénéficié de création pour cette rentrée 2023

Postes PoP

La nouveauté de cette rentrée a été la transformation de 3 postes de CPE en postes PoP (poste à profil). La définition de ces postes demeure floue mêlant compétences et/ou qualifications particulières et aptitude à exercer dans un contexte particulier, à savoir les zones les moins attractives. Les collègues affectés sur un PoP s'engagent à y rester 3 ans et ils ne pourront pas participer au mouvement, ni inter ni intra, avant cette échéance. Ce mouvement se passe dans l'opacité la plus totale. Le profilage des postes se fait en catimini ; le choix du candidat retenu sur le poste se fait dans le secret des bureaux de l'administration et les collègues non retenus n'ont aucune explication. Les postes profilés sont autant de capacités d'accueil qui ne sont pas ouvertes au mouvement inter. Dans notre académie, ces 3 postes étaient restés vacants depuis plusieurs années car non demandés par des CPE titulaires. Ils sont situés dans des zones isolées géographiquement.

Mouvement Inter

Le mouvement est particulier cette année pour notre académie. La fusion des deux académies normandes a été effective pour les opérations de carrières. Conséquence de cette fusion : une baisse drastique de la barre Inter : 212 points cette année contre, 630 pour la Basse Normandie et 329 pour la Haute Normandie en 2022. Ainsi, on compte 52 entrants dans l'académie, et 6 sortants pour les mutations 2023.

Recours

Dix collègues ont mandaté le SNES FSU pour des recours, sur les 10 collègues, un n'est pas allé jusqu'au bout de la démarche. Pour les 9 autres, après une CAPA recours marathon de plus de deux jours (toutes disciplines confondues), nous avons réussi à obtenir une amélioration pour 6 d'entre eux. Le recours est le seul moyen d'avoir des réponses à vos questionnements, les CPE du SNES FSU vous accompagnent et sont présents lors de ces CAPA !

Mouvement Intra

Pour le mouvement intra, la fusion a pu engendrer des désillusions pour nos collègues candidats à mutation. Les postes affichés par le rectorat (même si ils ne sont affichés qu'à titre indicatif) montraient de grandes disparités entre les départements (4 pour le Calvados, 13 pour l'Eure, 7 pour la Manche, 10 pour l'Orne et 22 pour La Seine Maritime). Le rectorat a fait le choix de « geler » certains postes vacants pour l'accueil des stagiaires, postes très attractifs et donc très demandés. Malgré nos interventions, certains de ces postes sont restés « gelés ».

Le premier bilan de ce mouvement montre que les départements où de nombreux postes restaient vacants (50, 61, 27), ne le sont plus exception faite des quelques postes « gelés » pour les stagiaires.

L'administration n'a diffusé que des barres départementales vides de sens ! Les barres TZR du 50 et 61 correspondent à des collègues ATER, il n'existe pas de TZR dans l'ancienne académie de Caen. Trop de postes vacants depuis des années ! Les barres départementales ne permettent pas d'avoir une vue globale. Le rectorat affiche le nombre de demandeurs (166) mais pas le nombre de mutations obtenues ! Nous ne cessons de demander la communication des barres au niveau des groupements de communes, ce que le rectorat refuse alors que nos collègues d'autres académies l'obtiennent ! Cela permettrait pourtant de rendre moins opaques les opérations de mutation.

Magali Gouju



Composition du secteur CPE

Vos élu.e.s et représentant.e.s du SNES-FSU

Malgré la loi de transformation de la Fonction Publique qui réduit le champ d'intervention des CAPA, les militant.e.s CPE du SNES de Normandie sont présent.e.s dans les différentes instances pour défendre les personnels, les usager.ère.s et le service public.

- Julien VANHÉE, Lycée M. Sombat, Sotteville-Les-Rouen (76)
- Clarisse MACÉ, Clg A. Heurgon-Desjardins, Cerisy La Salle (50)
- Emmanuel POISSON, Lycée Mézeray/Gabriel, Argentan (61)
- Magali GOUJU, Clg J. Castel, Argences (14) (élue CAPA 2nd degré)
- Capucine HERVIEU, Clg J. Michelet, Lisieux (14)
- Fabrice TURQUER, Clg S. Lipinska, Louviers (27)



Les permanences

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 au local du SNES à Caen (206 rue Saint Jean). Et du Lundi au vendredi de 9h à 17h au local de Rouen (14 bd des Belges)

Vous pouvez rencontrer et questionner nos militant.e.s dans nos locaux, en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail (normandie@snes.edu).

Permanences spécifiques CPE les mardi, jeudi et vendredi à Caen, le jeudi à Rouen

Comment se syndiquer?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site www.normandie.snes.edu) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Normandie. Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate. En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

ADHÉREZ AU 



www.facebook.com/groups/CPE.SNES
www.facebook.com/SnesFsuNormandie



@snesfsu
@fsu_calvados